

# CONDITIONS PARTICULIERES : CREATION ET INTEGRATION WEB

## Article 1 : Objet

Considérant que le Client atteste avoir vérifié l'adéquation des prestations de service de création et intégration web proposées par LEADING FELLOWS (ci-après nommé «*le Service*») à ses besoins et avoir reçu de LEADING FELLOWS toutes les informations nécessaires pour souscrire au Contrat en connaissance de cause. Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de vente en ce qui concerne les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles LEADING FELLOWS et le Client s'engagent vis à vis d'un ou plusieurs Services. Il est complété par un devis et le cahier des charges précisant les détails techniques du Service fourni.

## Article 2 : Description du Service

Le Service se compose de toute ou partie des prestations suivantes :

- Création / Intégration d'un site web, de fonctionnalités, d'éléments graphiques
- Support
- Formation
- Délégation d'assistance technique et formation

**2.1 Création / Intégration d'un site web, de fonctionnalités, d'éléments graphiques :** LEADING FELLOWS réalise pour le Client toute prestation de création ou intégration de site web, de fonctionnalités ou d'éléments graphiques. Cette prestation est réalisée suite à l'élaboration d'un devis et la rédaction d'un cahier des charges tous deux signés par le Client.

**2.2 Support :** LEADING FELLOWS réalise pour le Client toute prestation de support web (dépannage, configuration, mise à jour de tout ou partie du site web du Client). Cette prestation s'adresse notamment aux clients n'ayant pas fait réaliser leur site web par LEADING FELLOWS, pour lesquels une garantie et une assistance technique sont prévus. Cette prestation est réalisée suite à l'élaboration d'un devis signé par le Client.

**2.3 Formation :** LEADING FELLOWS réalise pour le Client toute prestation de formation web. Les formations peuvent être réalisées en physique ou par le biais de webinars. Cette prestation est réalisée suite à l'élaboration d'un devis signé par le Client.

**2.4 Délégation d'assistance technique et formation :** LEADING FELLOWS réalise pour le Client une prestation de délégation d'assistance technique et formation à destination des tiers habilités par le Client à utiliser son ou ses sites web. Dans le cadre de cette prestation les utilisateurs habilités peuvent dès lors contacter l'assistance technique mise en place par LEADING FELLOWS selon les modalités de l'article 8 des Conditions Générales de vente. Les formations peuvent être réalisées en physique ou par le biais webinars. Cette prestation est réalisée suite à l'élaboration d'un devis signé par le Client.

## Article 3 : Tests d'acceptation

Chaque livrable remis au Client au titre du Contrat, est testé par le Client afin de s'assurer de sa conformité au cahier des charges. Le Client s'engage à effectuer ces tests dans les délais prévus dans le cahier des charges et à notifier à LEADING FELLOWS au plus tôt s'il accepte le livrable sans réserve, s'il l'accepte avec des réserves ou s'il le rejette, à l'aide du

formulaire d'acceptation fourni par LEADING FELLOWS, en précisant le cas échéant par écrit les non conformités constatées. Si aucune notification de réserves n'est émise dans les délais prévus, ou si le Client décide de mettre le livrable en production, celui-ci sera alors réputé accepté sans réserve. Lorsqu'un livrable concerné par une non conformité est représenté au Client, celui-ci dispose à nouveau d'un délai égal au délai fixé dans le cahier des charges pour procéder aux tests et notifier à LEADING FELLOWS s'il accepte le livrable sans réserve, s'il l'accepte avec des réserves ou s'il le rejette. Les éventuelles corrections apportées au livrable seront effectuées gratuitement par LEADING FELLOWS. Le rejet du livrable entraînera la résiliation et la liquidation du Contrat sur la base de la partie du Service fournie et acceptée par le Client.

## Article 4 : Obligations et responsabilités du Client

Le Client déclare détenir les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les contenus (textes, photos, logos, etc.) qu'il pourrait fournir à LEADING FELLOWS au titre de l'exécution du Contrat. Le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation formulée à l'encontre de LEADING FELLOWS et qui serait liée aux contenus remis par le Client.

Le Client s'engage à exprimer de manière claire et complète ses besoins et à procéder aux tests demandés dans les délais prévus.

## Article 5 : Obligations et responsabilités de LEADING FELLOWS

LEADING FELLOWS garantit la conformité des livrables au cahier des charges pendant une durée de six (6) mois à compter de la signature du formulaire d'acceptation par le Client. Si le Client souscrit à un Service d'hébergement relatif au site web fourni par LEADING FELLOWS, cette durée sera étendue à la durée d'hébergement. LEADING FELLOWS s'engage à corriger gratuitement, tout dysfonctionnement signalé pendant cette période de garantie.

Pour les parties des livrables utilisant ou intégrant des logiciels, librairies ou développements libres ou «open source» (ci-après : «*Composants Libres*»), LEADING FELLOWS ne peut offrir aucune garantie. LEADING FELLOWS ne pourra être tenue pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation ou intégration de tels composants. Le Client déclare avoir été informé des conditions d'utilisation de tels composants et s'engage à faire son affaire personnelle de l'absence de toute garantie de LEADING FELLOWS à ce titre.

## Article 6 : Propriété intellectuelle

Les contenus remis par le Client pour la réalisation des livrables demeurent la pleine et entière propriété du Client. A ce titre, le Contrat ne fait naître aucun droit, notamment de propriété intellectuelle, au profit de LEADING FELLOWS.

Aux fins d'exploitations du site web, LEADING FELLOWS accorde au Client une licence d'exploitation non exclusive sur le site web. Cette licence d'exploitation non cessible est consentie pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle

afférant au site et sans limitation de territoire. La licence d'exploitation non exclusive du site web consentie au Client comprend :

• **Droit de reproduction :** Ce droit comporte le droit de reproduire, directement ou indirectement par tout procédé technique connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie du site web ou de ses éléments.

• **Droit de représentation :** Ce droit comporte le droit de représenter, de rendre accessible, de diffuser ou de communiquer au public, d'une quelconque façon directement ou indirectement, par tout procédé connu ou inconnu à ce jour tout ou partie du site web et desdits éléments reproduits ou adaptés.

• **Droit d'adaptation :** Ce droit comporte le droit d'adapter, directement ou indirectement, tout ou partie du site web et desdits éléments, de quelque façon que ce soit et avec le concours de tout prestataire choisi par le Client.

• **Droit de traduction :** Ce droit comporte le droit de reproduire, représenter ou adapter le site web comme dit ci-dessus, ou de ses éléments, en toutes autres langues que la langue française.

Le prix du Contrat comprend la concession desdits droits.

Les codes sources développés spécifiquement pour le Client selon le cahier des charges restent la propriété de LEADING FELLOWS et ne peuvent en aucun cas être utilisés et/ou vendus pour un autre site web par le Client sans l'autorisation expresse et écrite de LEADING FELLOWS.

Le cas échéant, sur demande expresse du Client, LEADING FELLOWS communiquera au Client la liste des Composants Libres qui sont inclus dans le site web. Les conditions de licence associées seront annexées aux conditions particulières concernées.

LEADING FELLOWS s'engage à respecter l'ensemble des droits et obligations prévus dans les licences des Composants Libres inclus dans le site web. En particulier, LEADING FELLOWS garantit le Client que, sous réserve que les dispositions des licences libres applicables l'exigent, le Client sera en mesure de disposer de :

- l'accès au code source des Composants Libres distribués et de ses éventuelles modifications régies par les conditions de licence des Composants Libres auxquelles elles se rapportent ;
- l'identification des auteurs des Composants Libres distribués ;
- l'accès aux termes et conditions des licences des Composants Libres distribués.

## Article 7 : Modifications

Si le Client souhaite modifier les Services en cours de Contrat, il devra en notifier LEADING FELLOWS par écrit. LEADING FELLOWS rédigera alors une proposition précisant les modalités d'exécution de la modification et leur incidence sur l'exécution du Contrat. Si elle est acceptée par les deux parties, la modification donnera lieu à un avenant de Contrat signé par LEADING FELLOWS et le Client.

## Article 8 : Tarif et paiement

Les Services seront payés selon l'échéancier suivant : 50 % lors de la signature du Contrat sur présentation de facture et 50 % lors de la livraison des livrables sur présentation de facture, sauf modalités contraires prévues dans le devis.